

Séance du Conseil du 20 mars 2009

Présents :

- Alain Delhoume, maire
- Bernadette De Angeli, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints.
- Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelles, Joëlle Duqueyroix, Patricia Lansade, Sophie Raymondaut, Sylvie Tête-Léonard, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Rémy Goursaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud.

Secrétaire de séance : Rémy Goursaud

Adoption du compte-rendu de la réunion du conseil du 23 janvier 2009

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres du Conseil.

Concernant l'amélioration de la signalisation routière, une demande a bien été faite auprès des services du Conseil général. Les panneaux ont d'ailleurs été installés.

Aucune autre observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité

I. Adoption des comptes administratifs 2008

Sous la présidence de Jean-Pierre Floch, doyen d'âge, Jean-Paul Mariaud présente le compte administratif.

Budget général

Fonctionnement :

- Dépenses 1 149 359,01 € soit +1,47% par rapport au budget initial voté. (En grande partie due à la nécessité d'augmenter en cours d'année notre participation au SIEPEA).

- Recettes : 1 499 320,29 € soit une augmentation de 25% par rapport au budget initial voté qui résulte uniquement de l'inscription sur cet exercice de la dotation de solidarité complémentaire versée par l'agglomération.

L'excédent de fonctionnement s'élève donc à 349 961,27€ contre les 66 163€ votés au budget initial.

Investissements :

- Les dépenses s'élèvent à 414 602,92€ pour un budget prévisionnel de 1 190 440€ A noter un reste à réaliser pour la

construction de l'école maternelle de 746 636€

- Les recettes s'élèvent à 382 761€ pour un budget prévisionnel de 1 190 440€ Il y a un reste à réaliser de 161 770€ correspondant à des subventions à venir pour l'école maternelle.

Le déficit est donc de 31 841,92€ auquel il faut ajouter les 584 865,69€ de solde négatif des restes à réaliser. A noter que la trésorerie a été utilisée au maximum pour pouvoir réaliser l'exercice 2008 sans avoir recours à l'emprunt de 517 668€ prévu.

Budget d'aides sociales

Les dépenses s'élèvent à 7 866,20€ (-15% par rapport au budget initial) et les recettes à 8 678,83€ (-6,2% par rapport au budget initial). L'excédent est donc de 812,63€

Budget de la Gagnerie

Le budget devant s'équilibrer au fur et à mesure de la vente des terrains, il apparaît aujourd'hui avec des dépenses à hauteur de 640 036,62€ et des recettes pour 214 738,09€ soit un déficit de 425 326,93€

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

II. Affectations des résultats

Le conseil poursuit ses travaux sous la présidence du Maire.

Pour le budget général, la totalité de l'excédent 2008, 349 961,27 € auquel il faut ajouter l'excédent de clôture du budget du lotissement du Clos 74 231,34 €

soit au total 424 192,61 € sont affectés à la couverture des besoins d'investissements. Ces derniers s'élèvent à : 31 841,92 € dus au déficit 2008 + 584 865,69 € de restes à réaliser soit un total de 616 707,61 €. Il reste un besoin non couvert de 192 515 € (616 707,61 € - 424 192,61 €).

Pour le budget d'aides sociales, l'excédent de 812,63 € est reporté en recette de fonctionnement sur le budget 2009.

Pour le budget de la Gagnerie, le déficit de 425 326,93 € est reporté sur le budget 2009.

Les propositions d'affectation des résultats sont adoptées à l'unanimité par le Conseil.

III. Budget 2009

La proposition du budget présenté au Conseil tient compte du travail fait lors de la commission des finances qui s'est réunie le 10 mars. Elle a examiné les demandes présentées par les autres commissions (voirie, urbanisme, communication, affaires sociales, vie associative)

En outre, par rapport au débat d'orientation budgétaire du 23 janvier 2009, les éléments complémentaires pris en compte pour l'élaboration du budget sont les suivants :

- **Résultats 2008 (Compte administratif et affectation des résultats)** Les données définitives sont celles qui avaient déjà été prises en compte lors de la réunion du 23 janvier.

- **L'affectation des résultats** tient compte des restes à réaliser en dépenses et recettes sur l'école maternelle. L'excédent de fonctionnement et l'excédent du budget du Clos (74 731 €) sont en totalité affectés à la couverture des besoins d'investissement.

Malgré cela, il reste donc un déficit d'investissement non couvert de 192 515 €

- **Propositions pour l'élaboration du budget 2009**

Le conseil du 23 janvier avait validé les grandes lignes du budget pour 2009 :

- Avoir un budget de fonctionnement encore très serré pour qu'il puisse dégager un excédent de fonctionnement d'au moins 150 000 €. En fait, le budget de fonctionnement est présenté avec une possibilité de prélèvement pour investissement de : 198 027 €

- Augmentation des taux d'imposition de 2% : l'augmentation est volontairement limitée afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les ménages. Cette augmentation aurait dû être plus importante, cependant le Conseil fait ce choix, ce qui aura aussi pour conséquences de disposer de moins de marges de manœuvre.

- Limiter l'augmentation de la participation de la commune au budget du SIEPEA. Cette position n'a pas été tenable compte tenu de l'augmentation importante du budget du SIEPEA, due en grande partie à la hausse très importante du budget de la Halte-garderie (effet de l'obligation d'appliquer la convention collective aux personnels). Une augmentation de 40 000 € (+80% par rapport à 2008) est budgétée. Cette participation, calculée en fonction du nombre d'enfants fréquentant la structure, sera peut-être insuffisante dans la mesure où notre quote-part dans le financement va s'accroître du fait d'une utilisation disproportionnée de la halte garderie en faveur des familles de notre commune. Le budget du SIEPEA sera voté le 25 mars. En fonction de ce vote, une décision modificative sera à prendre lors du Conseil du mois de juin. Pour combler cet accroissement du budget du SIEPEA qui déséquilibre gravement notre budget de fonctionnement, une augmentation complémentaire des taux d'imposition (1 point) aurait été envisageable. Le Conseil décide de limiter l'augmentation à 2%, ce qui signifie que si on doit augmenter notre participation au SIEPEA, il faudra trouver des économies en compensation.

- Malgré ce contexte défavorable, les subventions aux associations sont majorées

globalement de 10% par rapport à 2008. La hausse proposée dans le budget 2009 est de 18,6%. Elle tient compte d'événements exceptionnels et de la création de nouvelles associations.

- La hausse salariale est limitée aux seules conséquences de la GVT (glissement, vieillesse, technicité).

- Sur l'investissement, le montant des recettes (TLE, subventions) a été revu à la baisse. Cela a eu 2 effets :

- nécessité d'avoir un excédent de fonctionnement plus important pour pouvoir financer les dépenses d'investissement.
- réduction à minima de ces dépenses.

Les opérations d'investissement sont essentiellement limitées aux actions déjà engagées :

- Fin de la construction de l'école maternelle (1^{ère} tranche). Un complément de dépenses de 63 000 € est à prévoir par rapport au budget initial.

- Parcours de santé : 12 000€

- Achat d'un petit camion en remplacement de celui qui a été volé (coût 12 900 € en partie financé par le remboursement de l'assurance).

- Chemin des poussettes : achat de fournitures, dépense limitée à 2 500 € du fait de la prise en charge des travaux par Limoges-Métropole.

- Eclairage public (remboursement au SEHV d'opérations déjà réalisées : aire de jeu, terrain d'entraînement) pour un total de 43 224 €

Les actions nouvelles sont limitées aux travaux d'entretien de bâtiment :

- la réfection de certaines parties des toitures de l'école et de la mairie en profitant de la présence d'un couvreur pour la construction de l'école maternelle qui a pu proposer un prix intéressant ;

- travaux dans la sacristie qui doit accueillir des cours de catéchisme ;

- travaux de sécurité électrique dans le garage communal ;

- fin des aménagements dans le local des associations

Les dépenses totales ont été ramenées à 37 500 €

La poursuite de la réfection des fenêtres de l'école est reportée en 2009. Les autres dépenses sont réduites à minima et les travaux sur le garage communal sont reportés en 2010 ce qui permettra d'établir une demande de subventions.

- Achats divers (limités à 3 500 €). A noter que le financement d'une tondeuse sera en grande partie couvert par le transfert de l'excédent du SIVU suite à sa dissolution (opération non intégrée dans le budget primitif). Si le financement du SIVU est insuffisant, l'achat sera reporté au début 2010.

Les travaux de rénovation intérieure sur l'église ne sont pas prévus (la partie recette est donc également enlevée).

Aucun financement de PVR (Participation Voirie et Réseaux) n'est prévu pour 2009.

Les travaux sur le répartiteur d'eau de Senon ne sont pas prévus car on manque d'éléments chiffrés. On verra en cours d'année en fonction de l'avancée de ce projet.

Le débat d'orientation budgétaire avait esquissé un recours à l'emprunt limité à 130 000 € En fait le recours à l'emprunt serait de 143 633 € Sur deux ans, la commune aura remboursé 135 320 € de capital pour 143 633 € d'emprunts nouveaux, soit un accroissement de la dette limité à 8 313 €

Pour faciliter l'obtention de ces résultats en matière de fonctionnement, et dégager les moyens nécessaires au financement des investissements, les préconisations de la commission des finances ont déjà été mises en œuvre :

- revoir tous les fournisseurs de produits et services pour renégocier des prix et les remises sur volumes ;

- confier à un agent la gestion des commandes des produits d'entretien en limitant le nombre ;

- les dépenses liées à des opérations spécifiques ont été chiffrées de manière à pouvoir décider en connaissance de cause de l'engagement ou non de l'opération ;

- isoler des types de dépenses noyées dans une ligne, fixer un montant limitatif et en confier la gestion à un agent, exemple :

- tout ce qui concerne les plantations habituelles (les créations nouvelles notamment dans les villages seront chiffrées et soumises au Conseil)
- illuminations
- achat des cadeaux de fin d'année pour les enfants des écoles.

- location d'une machine à affranchir (même si le gain est limité, il y a une réelle amélioration des conditions de travail et un retour sur investissement lors des envois en nombre) ;

- redéfinir nos besoins en abonnement en électricité et en téléphonie.

Tous ces éléments ont été pris en compte dans le budget.

Attention : ne pas confondre budget et trésorerie. La construction de l'école et l'obligation de payer les factures dans des délais très courts va rendre la gestion de la trésorerie plus difficile qu'en 2008. D'où la nécessité de prévoir la possibilité de reprendre une ligne de trésorerie qui pourrait aller jusqu'à 150 000 €. Enfin, il est important de relancer la vente des parcelles du lotissement de la Gagnerie, c'est le meilleur moyen d'améliorer la trésorerie communale.

Les caractéristiques du budget 2009

Budget de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 1 374 614 € en baisse de 8,3% par rapport au CA 2008. (La dotation agglo comptabilisée sur 1 an au lieu de 2 en 2008 et pas d'excédent antérieur reporté)

Les principales variations concernent les chapitres suivants :

- impôts et taxes : -17,3% (on revient à l'inscription au budget d'un seul versement de la dotation de solidarité complémentaire versée par l'agglo)

Les taux d'imposition en hausse de 2% passent à 13,23% pour la taxe d'habitation, 16,33% pour le foncier bâti et 66,74% pour le foncier non bâti.

- les produits de gestion courante (+42,6%) (hausse des loyers perçus suite à la location de l'appartement de la place de l'église et un rattrapage de loyers dus)

- les produits exceptionnels (remboursement de l'assurance suite au vol du camion).

Les dépenses s'élèvent à 1 176 587 € en hausse de 2,37%.

Les principales variations concernent les chapitres suivants :

- Charges à caractère général -6,6% (effort d'économie très important suite aux mesures préconisées) ;

- Charge de gestion courante +18,5% (effet de la hausse du budget du SIEPEA) ;

- atténuation de produits +11,9% (notre dette à l'agglo ramenée sur 1 an) ;

- Charges financières -18,4% (baisse des intérêts à rembourser). Ce chiffre pourra être revu en fonction du coût de notre ligne de trésorerie ;

- divers : prévision de 2 « pass fonciers » (6 000 €) appelés « maison à 15€ par jour ».

Le virement à la section d'investissement est donc de 198 027 € à comparer à l'excédent 2008 de 349 961 € qui avait un caractère exceptionnel.

Budget d'investissement

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 031 822 € dont 746 636 € de dépenses et 161 770 € de recettes en reste à réaliser.

Budget d'aides sociales

L'excédent 2008 de 812,63 € est reporté en recettes sur le budget 2009.

La participation du budget général étant conservée au même montant (7 000 €), les dépenses tiennent compte de l'augmentation de notre part de financement de l'Instance de Coordination (3 963 € +6,6%) et d'un maintien des dépenses pour le Noël des personnes âgées.

Un complément pourra être voté en cours d'année si nécessaire.

Budget de la Gagnerie

Il reprend la situation constatée fin 2008 avec le report du déficit. Il est équilibré à 425 327 €

Le conseil adopte à l'unanimité l'ensemble des budgets proposés.

Il autorise le maire à ouvrir une ligne de trésorerie jusqu'à hauteur de 150 000 €

III. Versement anticipé de fonds de compensation de la TVA.

Le plan de relance gouvernemental permet aux collectivités qui s'engagent à réaliser en 2009 un montant d'investissement supérieur à celui réalisé en moyenne sur les 3 dernières années, d'obtenir un remboursement anticipé de la TVA (au bout d'un an au lieu de deux).

Compte tenu du programme en cours de construction de l'école maternelle la commune de Saint-Gence remplit les conditions. L'effet sur le budget 2009 serait très faible car il n'y a pas eu d'investissements importants en 2008. Par contre, le remboursement anticipé de la TVA sur l'école maternelle pourrait être très intéressant pour le budget 2010.

Le Conseil donne son accord pour qu'un dossier de demande de remboursement anticipé de la TVA soit constitué.

IV. Compte rendu des réunions de l'agglomération

Après les diverses réunions des commissions où la commune a été représentée par Christian Dubreuil et Jean-Paul Mariaud, le bureau de l'agglomération s'est réuni le 20 mars pour préparer la réunion du 30 mars qui sera essentiellement consacrée au vote du budget.

Parmi les points qui concernent plus particulièrement notre commune on peut citer :

Le compte rendu par LIMAIR de la surveillance de l'air sur l'agglomération. Il n'y a

pas eu de pics de pollution et les taux des polluants contrôlés sont très en deçà de ceux relevés dans des zones urbaines de même importance.

Les mêmes résultats favorables sont constatés en ce qui concerne les rejets de la centrale de traitement des déchets. Ils ont été présentés à la commission locale d'information et de surveillance de cet équipement.

A noter que LIMAIR va développer une activité de mesures de la qualité de l'air à l'intérieur d'espaces clos.

De plus, des prélèvements vont être effectués dans le lait de vaches élevées sur le territoire de l'agglomération pour détecter une éventuelle présence de dioxine.

La commission environnement déchets a fait le point sur les objectifs fixés à ce service pour 2008. Grâce à une meilleure information sur le tri, la quantité des déchets incinérés a diminué. On est aujourd'hui à 208,5 kg/an/habitant contre 221 en 2005.

La qualité du tri se traduit par des taux de refus qui sont en baisse (13,75% en 2008 contre 25,15% en 2004). A noter que notre commune, avec un taux de 9,63% est en seconde position sur l'ensemble des communes de Limoges-Métropole. **Le Conseil se félicite de ce classement, remercie tous les habitants pour leur participation à l'effort collectif pour un développement durable et les invite à améliorer encore la qualité de leur tri.**

La redevance spéciale qui est l'équivalent pour les collectivités et établissements publics de la taxe d'ordures ménagères des particuliers a été étendue à d'autres redevables : 89 établissements ont été soumis à cette taxe en 2008 et ont versé 1 440 000 € à ce titre.

Le marché du centre de recyclage a été reconduit pour 1 an au bénéfice de la *Boîte à papier*. Un nouveau marché sera à conclure pour 2010 avec une clause d'insertion sociale contraignante.

Pour 2009 les objectifs sont reconduits.

En matière d'information, à noter une journée organisée au Zénith le 7 avril en faveur des élèves de CM2 des écoles de l'agglomération. Le conseil regrette que l'école de Saint-Gence soit une des rares à ne pas s'être associée à cette manifestation. Il est rappelé la possibilité d'avoir du matériel pour le tri, avec des outils de communication et même des stands à l'occasion de manifestations organisées sur l'agglomération (spectacles, courses, randonnées ...)

L'année 2009 va voir la mise en place du nouveau marché de collecte, ce qui ne devrait pas modifier sensiblement les modalités de collecte sur notre commune.

Une réflexion va également être conduite en ce qui concerne la gestion des déchèteries : type de gestion (déléguée ou en régie comme c'est le cas pour celle de Saint-Gence), horaires d'ouverture, allotissement éventuel)

De nouveaux composteurs de 360 et 720 litres sont disponibles au prix de 34 et 46 €

Des manifestations peuvent être organisées dans les communes autour du thème du compostage.

Un nouveau système de collecte des encombrants doit permettre une meilleure valorisation. On s'orienterait vers un ramassage à la demande avec la possibilité d'une participation financière.

La question de la mise en sécurité des déchèteries et de la lutte contre le vol sont souvent évoquées, sans que des solutions efficaces et pas trop coûteuses aient été trouvées à ce jour.

Service public de l'assainissement non collectif. (SPANC)

Les dispositifs d'assainissement individuel de toutes les communes de Limoges-Métropole auront été diagnostiqués à la fin du 1^{er} trimestre 2010.

Pour les communes qui ont été vues au début, c'est le cas de Saint-Gence, les secondes visites se feront donc fin 2010. Celles-ci seront payantes, les SPANC ne pouvant plus alors bénéficier d'une dotation des budgets des collectivités

locales. On a maintenant un peu plus de recul pour évaluer et comparer les résultats de Saint-Gence avec le reste de l'agglomération. Seulement 9,3% des installations (environ 50 sur 550) sont à l'origine d'une pollution importante contre 12% sur l'agglomération et 63,9% nécessitent quelques améliorations contre 71% sur l'agglomération.

Tous les propriétaires concernés ont été informés et incités à engager rapidement des travaux de mise aux normes. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il leur est demandé de prendre contact avec la mairie.

Au vu des premiers diagnostics et du constat des points noirs difficiles à résorber, Limoges-Métropole a décidé de réaliser sur le territoire de l'agglomération un plan de zonage qui servira à redéfinir les priorités dans la réalisation des équipements collectifs. Ainsi, un secteur dont l'assainissement collectif était prévu mais pour lequel il se révèle que les assainissements individuels ne posent pas de problèmes insurmontables ne serait plus considéré comme prioritaire. Si cela ne remet pas en cause les actions déjà engagées, (exemple, la 2^{ème} tranche de la Châtre), cela peut avoir des conséquences sur le classement de nos autres projets (les Monts, le Boschaudérier, le Theil).

L'agglomération va également préciser les conditions et les modalités à suivre pour obtenir un délai supplémentaire pour se raccorder à un assainissement collectif. Le délai normal est de 2 ans.

La participation demandée aux propriétaires pour le contrôle des installations individuelles neuves passe de 210 à 220 €

La commission patrimoine et gestion immobilière a validé des conventions de droit de passage et d'aqueduc nécessaires à des opérations et notamment pour des travaux d'assainissement. La commune de Saint-Gence est concernée sur le secteur de la Châtre pour lesquels le propriétaire a accepté ces conventions à titre gratuit.

La commission groupement de commandes a examiné des conventions

qui permettent, selon la réglementation des marchés publics, d'avoir un seul marché concernant plusieurs entités juridiques. Le plus souvent, et compte tenu des volumes nécessaires, le groupement concerne Limoges-Métropole et la ville de Limoges pour des domaines qui ne sont pas de la compétence de l'agglomération. Les autres communes ont demandé à être informées préalablement de ces projets de groupements pour pouvoir éventuellement (pour les communes les plus importantes) s'y intégrer. Pour les autres, d'être informées des résultats des marchés : entreprise retenue et tarifs de manière à pouvoir les solliciter si besoin, en bénéficiant des mêmes conditions tarifaires.

Parmi ces marchés, certains peuvent nous concerner (contrôle technique des véhicules, achat de lubrifiants, pneus, élagage ...).

La commission Finances a examiné le budget qui sera voté le 30 mars.

La taxe professionnelle est en augmentation de 1,5% pour passer de 15,97% à 16,17%. Elle était restée stable au cours des 3 dernières années.

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) reste inchangée à 9,70% pour les communes hors Limoges.

Les budgets présentés sont en équilibre sur les montants suivants :

Budget principal : 160 609 496 €

Budget annexe de la centrale énergie déchets : 15 372 696 €

Budget annexe du centre de recyclage : 5 053 750 €

Budget annexe de l'assainissement collectif : 31 155 995 €

Budget annexe de l'assainissement non collectif : 277 300 €

Budget des lotissements d'activités économiques : 5 087 080 €

Budget des transports urbains : 41 482 900 €

Soit une consolidation sur la base de 259 039 216 €

De l'ensemble de ces budgets seul celui relatif aux transports urbains pose de réels

problèmes avec des recettes insuffisantes qui ne permettent pas de financer les investissements liés à l'achat de nouveaux véhicules.

SIEPAL Plusieurs réunions ont été organisées pour que Limoges-Métropole émette des avis et fixe ses propositions au sujet du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui va s'appliquer aux 47 communes constituant le SIEPAL.

Le projet d'aménagement et de développement durable en cours de finalisation, doit permettre de dégager les grandes orientations générales.

Le SCOT est un document très important car il est opposable aux documents d'urbanisme des communes. C'est d'ailleurs ce document (appelé précédemment Schéma directeur) qui a réduit la marge de manœuvre de la municipalité lors de l'élaboration du PLU de Saint-Gence. Le débat porte surtout sur l'affirmation du rôle métropolitain de Limoges comme 3^{ème} aire urbaine du grand sud ouest et des équipements qui en découlent (logique d'attractivité, d'accessibilité). Cette reconnaissance ne doit pas se faire au détriment du fonctionnement de l'agglomération pour ses habitants et de leur qualité de vie. C'est cet équilibre à trouver qui est l'enjeu du SCOT.

Transports : pour les transports scolaires, les nouveaux tarifs sont alignés sur les tarifs pratiqués par le Conseil général avec un barème calculé sur le nombre d'enfants effectivement transportés (voir dans ce bulletin en Infos).

Les habitants vont recevoir une information précise sur la mise en place d'une nouvelle « billettique » par la STCL (distribution de cartes à puce, voir en Infos).

V. Compte rendu des diverses réunions

Instance de coordination gérontologique

Le service mandataire des aides à domicile a du mal à équilibrer son budget. Le

fonctionnement 2009 va demander des efforts de gestion importants.

Commission des impôts

La commission a notamment examiné les bases cadastrales révélant des anomalies, par exemple, des travaux d'aménagement engagés dont le document d'achèvement n'a pas été retourné.

Commissions vie associative : des règles de calcul de la subvention municipale plus précises sont présentées. Elles définissent une part forfaitaire et une part variable liée à l'activité permanente et à des organisations exceptionnelles.

Il est rappelé aux associations que pour bénéficier d'une subvention, l'association doit faire une demande motivée et fournir des documents budgétaires.

L'attribution de subventions aux associations hors commune est liée à une activité réelle sur la commune.

Commission communication :

La nouvelle couverture du bulletin est prête. Le Conseil remercie tous les artisans et commerçants qui ont permis sa réalisation.

Erratum : contrairement à ce qui est indiqué sur la quatrième de couverture, la mairie n'est pas ouverte au public le samedi de 13h30 à 18h00.

Il s'agit d'une ... coquille !

Un travail a été engagé afin de préparer l'élaboration d'un bulletin municipal spécial qui retracerait l'année 2009.

Commissions appel d'offre s'est tenue le 10 mars, elle a retenu l'entreprise Prat (mieux disante) pour les travaux de réfection de toitures.

Commission SIEPEA

Plusieurs réunions ont été organisées pour essayer de trouver des solutions afin de réduire les coûts de fonctionnement de l'ensemble des structures.

Il a été demandé de recentrer l'activité du SIEPEA autour de 3 axes principaux : le

CLSH, la halte-garderie et le relais assistance maternelle. Cependant les effets sur le budget 2009 seront réduits puisque les actions déjà engagées seront naturellement poursuivies (exemple : les activités péri scolaires).

VI. Dossiers et informations divers

Aménagement de la commune

- Le Conseil décide d'organiser en automne une réunion des habitants des secteurs des Charriers, des Monts et de la Lande pour faire le point sur les aménagements prévus dans ces villages et recueillir les observations des habitants.

- Accès aux écoles : la réfection du Chemin des Poussettes est terminée, l'accès pompiers et livraisons va se faire au cours des vacances de Pâques.

- L'étude de l'aménagement de la petite place dans le village de Senon est en cours, en liaison avec les services de Limoges-Métropole et du Conseil général, ainsi que d'autres aménagements de sécurité notamment au niveau des HLM.

- L'amélioration de la signalisation routière et notamment pour la réduction de la vitesse dans les villages va faire l'objet d'une planification sur 3 ans. La première phase sera réalisée cette année.

- Les travaux relatifs à la mise en place de la zone 30km/h au centre bourg vont commencer.

- Le parcours de santé devrait être installé pour le début de l'été.

- Les travaux de voirie que Limoges-Métropole va réaliser en 2009 vont débiter (voir la liste dans le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal).

- La construction de l'école maternelle a pris quelques jours de retard suite à des reprises à réaliser par l'entreprise de maçonnerie.

- Le montage du dossier pour la construction du gymnase se poursuit. Des rencontres avec différentes fédérations sportives ont été organisées afin de les associer au projet et d'envisager des subventions complémentaires. A ce jour,

seule la Fédération de Badminton semble susceptible de défendre notre dossier auprès du CNDS pour l'obtention d'une subvention complémentaire sous la condition que le gymnase réalisé réponde aux besoins des compétitions de badminton (surface et hauteur du bâtiment).

Ouverture d'une bibliothèque.

Il est actuellement examiné la possibilité d'ouvrir une bibliothèque qui disposerait de 3 000 livres, le mercredi matin, tenue par des employés communaux en lien avec la bibliothèque départementale.

Personnel

Le Conseil félicite Annie Nicolas qui a été reçue à l'examen d'ATSEM.

A noter, un important programme de formation en faveur du personnel avec le CNFPT et Limoges-Métropole.

Collège de Couzeix

Suite à de multiples rumeurs faisant état de la modification du périmètre de recrutement du collège de Couzeix qui ne comprendrait plus les écoles de Saint-Gence et après avoir rencontré la Présidente du Conseil général, la municipalité de Saint-Gence a obtenu la confirmation qu'il n'y aura pas de changement du périmètre de recrutement de ce collège pour l'année 2009/2010.

De plus, la municipalité sera associée à d'éventuelles études sur la modification de la liste des écoles élémentaires concernées par le secteur du collège de Couzeix.

Sécurité routière

Une séance d'information a été organisée pour les aînés le 4 mars 2009 par la Prévention Routière. Le 2 juin ce seront les enfants de l'école qui bénéficieront de l'installation de la piste Prévention Routière.

Les aménagements effectués rue Saint-Eloi ont très largement amélioré la sécurité routière à proximité de la Halte Garderie. Cependant, il est dommage que certains rechignent à faire quelques mètres de

marche à pied en garant leur voiture dans le parking tout proche mais préfèrent stationner le long de la route départementale, ce qui enlève toute visibilité au carrefour du lotissement du Clos. Une attitude plus civique ne serait-elle préférable à une verbalisation ?

Soirée d'information sur la faune et la flore limousines

Réservez votre soirée du 24 avril à 20h à la salle polyvalente. Le Conservatoire des Espaces Naturels installé sur la commune de Saint-Gence, dans le village du Theil, présentera son activité en mettant en valeur la faune et la flore des espaces dont ils assurent la gestion.

Energie renouvelable

Dans le cadre d'une mission confiée par Limoges-Métropole, une société *Blue Green Energy* a contacté les agriculteurs de la commune pour étudier l'installation de panneaux photo voltaïques sur des terrains agricoles. Une étude de faisabilité est en cours. Des réunions d'informations seront organisées si des suites positives devaient être données.

Régression au niveau des permanences médicales

Depuis le début du mois de février, le médecin d'astreinte n'effectuera plus de visites à domicile. Les personnes viendront le consulter au cabinet médical dont l'adresse sera donnée par le centre 15 (possibilité de transport de substitution si nécessaire).

L'astreinte sera interrompue de 24H à 8h.. Il faudra alors contacter le centre 15.

<p>Le Conseil dénonce cette nouvelle atteinte au service public de santé et s'associera aux initiatives prises pour s'opposer à cette situation.</p>

Budget de fonctionnement											
	B. initial 2008	total voté	réalisé 2008	Budget 2009	Variation		B. initial 2008	total voté	réalisé 2008	Budget 2009	Variation
Charges à caractère général	295 815,00	304 791,00	300 371,50	280 465,00	-6,63%	Produits du service des domaines	79 770,00	79 770,00	77 526,68	77 693,00	0,21%
Charges de personnel	525 771,00	528 971,00	528 104,34	538 685,00	2,00%	Impôts et taxes	560 481,00	600 514,00	692 775,99	738 330,00	-17,30%
Charges de gestion courante	120 857,00	143 444,50	141 112,62	167 237,00	18,51%	Dotations, subventions, participat	382 398,00	382 398,00	387 413,76	403 691,00	4,20%
Atténuation de produit	139 200,00	139 200,00	124 391,60	139 200,00	11,90%	Produits de gestion courante	71 500,00	71 500,00	69 195,08	98 700,00	42,64%
Charges financière	50 000,00	55 200,00	55 178,95	45 000,00	-18,45%	Atténuation de charges	35 000,00	35 000,00	2 016,89	33 000,00	1536,18%
Charges exceptionnelles	100,00	200,00	200,00	0,00	-100,00%	Produits financiers	10,00	10,00	0,00	0,00	
Divers	1 000,00	1 000,00	0,00	6 000,00		Produits exceptionnels	100,00	100,00	459,00	8 200,00	1686,49%
Virement à la section d'investissement	66 163,00	66 163,00	0,00	198 027,00		Opérations d'ordre	15 000,00	15 000,00	15 284,94	15 000,00	-1,86%
Total	1 198 906,00	1 238 969,50	1 149 359,01	1 374 614,00	19,60%	Excédent de fonct. Reporté	54 647,00	54 647,00	54 647,94	0,00	-100,00%
Exercice	1 132 743,00	1 172 806,50	1 149 359,01	1 176 587,00	2,37%	Total	1 198 906,00	1 238 939,00	1 499 320,28	1 374 614,00	-8,32%
						Exercice	1 144 259,00	1 184 292,00	1 444 672,34	1 374 614,00	-4,85%
						Excédent total			349 961,27		
						Excédent exercice			295 313,33		

Budget d'investissement											
	B. initial 2008	réalisé 2008	RAR	Budget 2009	Total 2009		B. initial 2008	réalisé 2008	RAR	Budget 2009	Total 2009
Dotations fonds divers réserve	0,00	0,00	0,00	31 842,00	31 842,00	Excédent antérieur	82 453,00	81 693,77	0,00	0,00	0,00
Emprunt et dettes	70 000,00	66 943,62	0,00	70 000,00	65 320,00	Dotations fonds divers réserve	147 382,00	144 178,72	0,00	469 592,00	469 592,00
Immobilisation corporelle	167 100,00	140 428,79	0,00	29 300,00	29 300,00	Subventions d'investissement	376 774,00	156 888,51	161 770,00	58 800,00	220 570,00
immobilisation en cours	938 340,00	191 945,57	746 636,00	143 724,00	890 360,00	Emprunt et dettes	517 668,00	0,00	0,00	0,00	143 633,00
Opérations d'ordre	15 000,00	15 284,94	0,00	0,00	15 000,00	Virement section de fonctionnement	66 163,00	0,00	0,00	0,00	198 027,00
Total	1 190 440,00	414 602,92	746 636,00	274 866,00	1 031 822,00	Total	1 190 440,00	382 761,00	161 770,00	528 392,00	1 031 822,00
Exercice	1 190 440,00	414 602,92			999 980,00	Exercice	1 041 824,00	301 067,23	161 770,00	528 392,00	833 795,00

Tableau comparatif Budget 2008, voté, réalisé et Budget 2009

BUDGET 2009

Budget de fonctionnement		Budget d'investissement	
Dépenses 1 374 614 €	Recettes 1 374 614 €	Dépenses 1 031 822 €	Recettes 1 031 822 €
Charges à caractère général 282 465 € (20,40%)	Produits du domaine 77 693 € (5,65%)	Déficit antérieur 31 842 € (3,03%)	Dotations, fonds divers, réserve 469 592 € (45,51%)
Charges de personnel 538 685 € (39,19%)	Impôts et taxes 738 330 € (53,71%)	Remboursement capital 65 320 € (6,33%)	
Charges de gestion courante 167 237 € 12,17%	Dotations, subventions, participations 403 691 € (29,37%)	Immobilisation corporelle 29 300 € (2,84%)	Subventions 220 570 € (21,38%)
Atténuation de produit 13 920 € (10,13%)		Immobilisation en cours 890 360 € (86,29%)	Emprunts 143 633 € (13,92%)
Charges financières 45 000 € (3,27%)	Produits de gestion courante 98 700 € (7,16%)	Travaux en régie 15 000 € (1,45%)	Virement section d'investissement 198 027 € (19,19%)
Divers 6 000 € (0,44%)	Atténuation de charges 33 000 € (2,40%)		
Virement à la section d'investissement 198 027 € (14,41%)	Produits exceptionnels 8 200 € (0,60%)		
	Travaux en régie 15 000 € (1,03%)		

Compte administratif 2008

Budget de fonctionnement		Budget d'investissement	
Dépenses 1 499 320 €	Recettes 1 499 320 €	Dépenses 414 602 €	Recettes 414 602 €
Charges à caractère général 300 371 € (20,03%)	Produits du domaine 77 527 € (5,17%)	Remboursement capital 66 944 € (16,15%)	Excédent antérieur 81 694 € (19,70%)
Charges de personnel 528 104 € (35,22%)	Impôts et taxes 892 776 € (59,55%)	Immobilisation corporelle 140 229 € (33,87%)	Dotations, fonds divers, réserve 144 179 € (34,78%)
Charges de gestion courante 141 113 € (9,41%)	Dotations, subventions, participations 387 414 € (25,84%)	Immobilisation en cours 191 946 € (46,30%)	Subventions 156 889 € (37,84%)
Atténuation de produit 124 392 € (8,30%)		Travaux en régie 15 285 € (3,63%)	Déficit 31 842 € (7,68%)
Charges financières 55 179 € (3,68%)	Produits de gestion courante 69 195 € (4,62%)	Affectation des résultats	
Charges exceptionnelles 2001 (0,01%)	Atténuation de charges 2 011 € (0,13%)	Reste à réaliser dépenses 746 636 €	Reste à réaliser recettes 161 770 €
Excédent 349 961 € (23,34%)	Produits exceptionnels 4591 (0,03%)	Déficit 2008 31 842 €	Excédent de fonctionnement 2008 349 961 €
	Travaux en régie 15 285 € (1,02%)		Excédent budget du clos 74 231 €
	Excédent 2007 reporté 54 648 € (3,64%)		Besoin de financement non couverts 192 515 €

le tableau synthèse Article 6558 – Autres contributions

ORGANISMES	Mandats 2007	Mandats 2008	Prévisions 2009
S.I.E.P.E.A. du pays de Glane	33 000,00 €	56 051,00 €	90 000,00 €
S.I.V.U. du Glanet (1)	8 757,04 €	10 318,88 €	0,00 €
Syndicat de musique	1 769,38 €	2 728,33 €	2 900,00 €
A.D.A.C.	282,00 €	282,00 €	310,00 €
U.S.E.P.	568,00 €	654,50 €	600,00 €
A.D.I.L.	0,00 €	364,54 €	150,00 €
Chambre Syndicale des co-proprétaires	35,49 €	35,00 €	40,00 €
F.O.L. de la Haute-Vienne (voile)	340,00 €	170,00 €	400,00 €
Association des maires et élus de la HV	274,88 €	281,23 €	300,00 €
Refuge fourrière SPA	329,58 €	0,00 €	330,00 €
CDG 87 (vaccination personnel)	58,36 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	45 414,73 €	70 885,48 €	95 030,00 €

S.I.V.U. du Glanet dissous au 31.12.2008

Article 65748 - Subventions aux associations et autres personnes de droit privé

ASSOCIATIONS	Mandats 2007	Mandats 2008	Prévisions 2009
Encre à la bouteille	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Athlé	450,00 €	450,00 €	490,00 €
Comité des fêtes	150,00 €	150,00 €	150,00 €
SGAPE (Parents d'élèves)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Vélo-Club	150,00 €	150,00 €	150,00 €
En K'Danse	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ASSG Football	600,00 €	600,00 €	660,00 €
Gym	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Chorale	150,00 €	150,00 €	150,00 €
<i>Ancien Combattant (1)</i>	<i>100,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
FNACA	125,00 €	125,00 €	125,00 €
FNATH	62,00 €	62,00 €	100,00 €
<i>Mémoire du canton de Nieul (2)</i>	<i>62,00 €</i>	<i>62,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Secours Populaire	78,00 €	78,00 €	100,00 €
CCJA	50,00 €	50,00 €	0,00 €
Prévention routière	62,00 €	62,00 €	62,00 €
ACCA (3)	100,00 €	100,00 €	200,00 €
Croix rouge	78,00 €	78,00 €	100,00 €
Espace Naturel Limousin	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Pêche Veyrac	78,00 €	78,00 €	78,00 €
Karaté	200,00 €	200,00 €	220,00 €
E.S.S.A.G.E. Tennis de table	200,00 €	200,00 €	250,00 €
<i>Tonic séniors (4)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>150,00 €</i>	<i>300,00 €</i>
Tour du Limousin	0,00 €	150,00 €	0,00 €
Jeunes d'Antan	0,00 €	0,00 €	175,00 €
Les Mil'Pattes	0,00 €	0,00 €	150,00 €
Secours Catholique	0,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL	3 375,00 €	3 575,00 €	4 240,00 €

(1) Anciens Combattants : regroupement avec la FNACA depuis 2008

(2) Mémoire du Canton de Nieul : une autre modalité de financement est à l'étude.

(3) ACCA : dont subvention exceptionnelle pour lutter contre les ragondins

(4) Tonic Seniors : dont subvention exceptionnelle pour l'organisation de la Journée de la Femme le 8 mars